



Diplôme d'Etat

Manipulateur en Electroradiologie Médicale

Durée
1 an

Niveau
6 - Bac + 3

Lieu de formation
Rennes

Rentrée
Septembre

En apprentissage

Cours théoriques
env 14 semaines - 490 h

Entrée en 3ème année

Le métier

Le **Manipulateur en Électroradiologie Médicale** est un professionnel de santé.

Il travaille **sous les ordres d'un médecin** et suit ses prescriptions.

Il **aide à réaliser des examens d'imagerie médicale** :

- les radios
- les scanners
- les imageries par résonance magnétique (IRM)
- les examens fonctionnels, ...

Il peut aussi travailler avec la **médecine nucléaire** et la **radiothérapie** (traitements avec des rayons).

Pour chaque examen, il **prépare** le matériel, **vérifie** qu'il a bien tous les produits et **contrôle** le bon fonctionnement des appareils.

Pour réaliser certains examens, il effectue des **injections** ou passe une lotion sur les zones concernées.

Il **met le patient dans la position requise** en faisant en sorte de ne pas accentuer la douleur.

Son travail est à la fois **soignant et technique**, car il utilise un matériel très spécialisé.

Lieux de travail

- Centres hospitaliers
- Cliniques
- Cabinets de radiologie

La formation

10 blocs de compétences

- Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser
- Mettre en œuvre les soins à visée diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie et explorations fonctionnelles en assurant la continuité des soins
- Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique
- Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public
- Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité de soins
- Conduire une relation avec la personne soignée
- Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles
- Organiser ses activités et collaborer avec les professionnels de santé
- Informer et former
- Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles

Référentiel sur www.arfass.org

Les conditions d'accès

- Avoir validé l'intégralité de sa 1ère et 2ème année
- Avoir moins de 30 ans à la date de début de contrat (aucune limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).
- L'apprenti doit s'être **acquitté de la Contribution Vie Etudiante et de Campus**.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Comment entrer en apprentissage ?

- Se **pré-inscrire** sur www.arfass.org
- Trouver **un employeur** - L'ARFASS peut vous aider dans vos démarches
- Contacter **le (la) chargé(e) de recrutement** de l'ARFASS (voir coordonnées au verso)
- Après validation de la pré-inscription, l'ARFASS contacte l'employeur et fournit une **fiche recrutement** à compléter
- A réception de ce document renseigné, **l'inscription est effective** (dans la limite des places disponibles)
- A la signature du contrat d'apprentissage, **l'inscription est définitive**



Le contrat d'apprentissage

■ Statut de l'apprenti

Les conditions de travail de l'apprenti sont **les mêmes** que celles soumises aux autres salariés de l'établissement.

■ Durée de la formation théorique

La durée de la formation théorique **ne peut être inférieure à 25 %** de la durée totale du contrat.

■ Période d'essai

La durée est de **45 jours**, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée chez l'employeur.

■ Temps de travail

La durée de travail hebdomadaire est **celle qui s'applique dans l'entreprise**. Elle comprend le temps passé en entreprise, en stages pratiques et en centre de formation.

■ Congés payés

Conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables : **5 semaines par an**.



La rémunération de l'apprenti

La **rémunération** dépend :

- **de l'âge** de l'apprenti
- **du parcours précédent** de l'apprenti
- **de la branche professionnelle** de l'employeur
- **de la durée** du contrat

Code du travail

18 - 20 ans

21 - 25 ans

26 - 29 ans

3ème année

67 % SMIC

78 % SMIC *

100 % SMIC *

* ou du SMC correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

Coût de la formation : Gratuit pour l'apprenti



Le maître d'apprentissage

■ Les conditions

Un maître d'apprentissage assure l'accompagnement de l'apprenti dans l'établissement.

Le maître d'apprentissage doit **posséder un Diplôme d'Etat de Manipulateur en Electroradiologie Médicale**.

Il doit également **justifier d'une année d'expérience professionnelle dans ce domaine**.

■ La formation de maître d'apprentissage

Le CFA de l'ARFASS propose une **formation de maître d'apprentissage**

Dates et lieux sur www.arfass.org
Rubrique Employeur / Formation MA

Réalisation CFA de l'ARFASS
Octobre 2025-Document non contractuel

Guénaël LE GLATIN

g.leglatin@arfass.org
06 49 18 93 24

Conditions sur www.arfass.org
Rubrique Employeur / Les aides financières



www.arfass.org